Cafdes

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service

Formations d'encadrement

Gestionnaire, communiquant, manager, expert en qualité ou en ingénierie de projets,

maillon essentiel, garant du respect et des droits des usagers, interface, acteur intermédiaire ou autonome, doté d'initiative personnelle, capable de favoriser, d'impulser, de favoriser une réflexion sont autant de concepts ou d'expressions qui définiraient le directeur d'établissement.

Ils le placent au croisement de différentes logiques: logique de terrain et logique institutionnelle, logique personnelle et logiques collective, structurelle et relationnelle, et font de lui un interface qui doit savoir se situer pour tenter de réaliser et maintenir un équilibre souvent précaire ce qui sous entend une capacité à réguler, à se positionner et à décider au sein de contraintes parfois contradictoires et toujours prégnantes.

C'est finalement au directeur que revient la responsabilité de sauvegarder ou promouvoir les valeurs de l'action sociale par la mise en œuvre, au sein de l'établissement dont il a la responsabilité, d'un projet explicité et d'une réflexion éthique portant sur les finalités de l'intervention de terrain comme sur celles de l'institution.

Diplôme d'état niveau 7

Condition d'accès diplôme,certificat ou titre de niveau 5

100%

de réussite promotion 2023

100%

d'insertion professionnelle promotion 2023

LES MISSIONS

- Il élabore, conduit et veille à l'évaluation du projet d'établissement ou de service dans le respect du projet de la personne morale et des orientations des politiques publiques, en s'assurant de l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Il initie et développe les partenariats et le travail en réseau.
- Il assure le management des ressources humaines et anime les équipes, notamment l'équipe de direction.
- Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service.
- Il contribue à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales mises en place sur le territoire en apportant son expertise technique, fondée sur la connaissance du terrain et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

LIEUX D'INTERVENTION

Le CAFDES permet d'occuper des fonctions de directeur(trice) d'un établissement social ou médico-social, d'un pôle d'établissement

FORMATION

La formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale est dispensée de manière continue ou discontinue sur une **amplitude comprise entre 24 et 30 mois**.

Elle comporte **700 heures d'enseignement théorique** et **510 heures de formation pratique**.

Les candidats en contrat d'apprentissage, en fonction de directeur ou de directeur adjoint d'établissement ou de service d'intervention sociale, peuvent réaliser une période de formation pratique de 175 heures (à répartir selon leur convenance) en dehors ou au sein de l'organisation d'emploi, dans un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent.

BLOC DE COMPÉTENCES

- **BC 1 :** Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en oeuvre des politiques publiques (196 h)
- **BC 2 :** Définir et piloter le projet d'établissement ou de service (154h)
- **BC 3 :** Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou service (196h)
- **BC 4 :** Gérer les volets économiques, financier et logistique de l'établissement ou service (154h).

- Les stages sont référés à deux des quatre bloc de compétences (BC) du diplôme suivant les modalités suivantes :

- **BC 1** : 154h **BC 2** : 147h
- **BC 3** : 133h **BC 4** : 76h

PRISE EN CHARGE

Plusieurs prises en charge possibles en fonction de votre statut :

- Gratuité de la formation pour l'apprenti
- Fonction publique territoriale : voir conditions prise en charge par le CNFPT
- Fonction publique hospitalière : voir conditions prise en charge ANFH
- Secteur privé : Financement OPCO selon coût contrat fixé par France Compétences

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCES A LA FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Effectuer un entretien de positionnement au CFA
- L'entrée en formation peut s'effectuer au maximum 3 mois après la signature du contrat ou peut être immédiate si la formation a débuté.

CFA HÉTIS
les métiers du social

ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le CFA qui étudiera avec vous votre projet de formation.

6 Rue Chanoine Rance Bourrey
06105 Nice

102 Parvis Gillet | Avenue Philippe Seguin
83300 Draguignan

Tel. 04 92 07 73 24 | cfa@hetis.fr

| www.hetis.fr